

Le 3 mai 2004

Commission d'Etude
sur la Gestion des forêts de Québec,
500, Boul René-Lévesque ouest
Montréal, Qc H2Z 1W7

Monsieur le Président.

Le 10 avril dernier, Je faisais parvenir à votre commission un document portant sur les difficultés qu'ont certains trappeurs dans le cadre des échanges avec les forestiers surtout quand arrivent les dépôts des plans quinquennaux.

Depuis cette date, après échanges avec d'autres trappeurs de la région, je voudrais vous transmettre une suggestion portant sur une autre facette des ennuis des trappeurs.

Le prélèvement de la matière ligneuse en forêt publique ne rapporte des argents qu'à ceux qui l'exploitent. Plusieurs autres utilisateurs de la forêt se retrouvent souvent avec les effets pervers de ces récoltes. On n'a qu'à penser aux trappeurs, aux Zecs, aux chasseurs, aux porvoyeurs, etc... Souvent, après le passage des forestiers, les "autres" utilisateurs de la forêt se retrouvent avec des pertes sèches. Pourtant, cette richesse nous appartient à nous aussi. C'est notre bien à nous. On se retrouve souvent sans le sous et bien dépourvus quand on doit se battre contre les forestiers. Nous n'avons tout simplement pas les moyens de se défendre contre des multinationales. C'est fâchant de voir des "gros" s'enrichir en exploitant un bien qui nous appartient à nous aussi.

Nous savons tous que les forestiers paient une redevance à l'Etat pour chaque mètre de bois prélevé. Je vous suggère donc de recommander fortement que ces redevances soient augmentées de quelques sous le mètre cube et de retourner ces argents aux "autres" utilisateurs ou aux Associations qui les représentent. Quelques sous le mètre cube multiplié par le nombre de mètres prélevés constitueraient un montant appréciable qui aiderait les démunis à défendre leur propre bien contre ces géants qui pensent bien plus à emplir leurs poches qu'au bien de la collectivité. Cette richesse qu'est la forêt du Québec appartient à tous les québécois, donc chacun pourrait et devrait pouvoir défendre ses droits en toutes égalités. Ce n'est pas ce qui prévaut actuellement.

Claude Aubé,
55 chemin Tranquille,
Châte St-Philippe, Qc JOW 1A0
(819) 585-3875